



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'INDUSTRIE, DES MINES
ET DE L'ENERGIE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

SERVICE DE L'INDUSTRIE

CS2021-DIMENC-35011
Dossier n° CE2021-DIMENC-12752
ID : 630/59412_1

Nouméa, le 27 AVR. 2021

RECEPISSE

de déclaration de cessation d'activité d'une installation classée

La Présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, CERTIFIE avoir reçu de la mairie de Nouméa, le 3 février 2021 la déclaration de cessation d'activité concernant l'exploitation d'une installations de stockage de gaz inflammable, située au Nord-Est du cimetière du sixième kilomètres (PK6), commune de Nouméa.

Considérant les constatations de l'inspection des installations classées du 17 décembre 2020, le présent récépissé est délivré en application des dispositions de *l'article 415-10* du code de l'environnement de la province Sud. De plus conformément à *l'article 415-9* du code sus visé, la mairie de Nouméa devra remettre le site dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à *l'article 412-1* et qu'un usage futur du terrain puisse être envisagé.

Pour la Présidente de l'assemblée de la province
Sud et par délégation,
le directeur de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie



Antonin MILZA